

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À  
LA DEMANDE DU TRANSPORTEUR D'AJOUTER UNE SECTION À 735-161 kV  
AU POSTE CHAMOUCOUANE ET UNE LIGNE D'ALIMENTATION À 161 kV**

---

CONFIDENTIELLE